

CONTRAT DE PRESTATIONS AFJ N° 116534-005

1 Enfant

Nom	FICTIF	Date de naissance	01.01.2018
Prénom	Jean	Sexe	Masculin

2 Contractants

Accueil familial de jour, Réseau BussiVillAje, Rue de Lausanne 3, 1030 Bussigny, ci-après « le Réseau »
Monsieur Alex FICTIF, domicilié(s) Sans Rue, 1030 BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE, ci-après « les parents »
Tout changement concernant les données de l'enfant ou du ménage doit être communiqué sans délai au Réseau BussiVillAje.

3 Adresse de facturation

Monsieur
Alex FICTIF
Sans Rue
1030 BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

4 Remarque

Les parents déclarent être assurés auprès d'une assurance responsabilité civile (RC).

5 Durée du contrat

5.1	Début du contrat	01.08.2022
5.2	Fin du contrat	

La fin du contrat s'effectue selon les modalités convenues par la convention en vigueur avec l'accueillante.
Le Réseau se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-paiement des factures, du non-respect du présent règlement et de faux dans la déclaration des revenus. La résiliation du présent contrat entraîne la résiliation de toute convention conclue avec une accueillante.

6 Fréquentation

Selon l'horaire convenu dans la convention en cours avec l'accueillante.

Toute modification de la fréquentation doit faire l'objet d'une demande auprès de la coordinatrice.

7 Revenu déterminant

Se référer au point 4 du règlement du Réseau "Politique tarifaire". Le réseau Bussivillaje exigera rétroactivement la part de subvention accordée à tort.

Pourcentage de subvention communale selon le revenu 50%

8 Rabais fratrie

Pas de fratrie.

Rabais fratrie à appliquer 0%

9 Prix de la prestation

Tarif horaire	CHF 8.00
Subvention accordée en fonction du revenu	-CHF 4.00
Tarif horaire selon le revenu	CHF 4.00
Rabais fratrie (0%)	CHF 0.00
<hr/>	
Tarif	CHF 4.00
<hr/>	

10 Frais d'inscription

Des frais d'inscription sont perçus selon art. 3.6 du Règlement du Réseau.

11 Facturation en cas d'absence

Les parents s'engagent à respecter les horaires convenus. En cas d'absence, la facturation s'effectue selon la convention signée avec l'accueillante en milieu familial. En cas d'absences fréquentes, le point 3.3 du règlement du Réseau s'applique.

12 Autres documents contractuels

- le Règlement du Réseau BussiVillAje
- les Directives pour l'accueil familial de jour
- la Convention d'accueil signée avec l'accueillante en milieu familial

Par leur signature, les parents attestent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus et en accepter les modalités.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Lieu et date :

Signatures :

Réseau BussiVillAje

Le/les parent(s) ou le responsable légal

Garde partagée: signature des 2 parents exigée